



Charte du lycée Gaston Crampe

Les principes essentiels à respecter

Point 1 : l'élève doit avoir les affaires nécessaires pour travailler correctement en classe.

Point 2 : l'élève ne doit pas être en retard dans les cours ; au-delà de 5 minutes de retard, l'élève ne peut plus entrer en cours.

Point 3 : l'élève ne peut entrer en classe sans que son absence ait été justifiée préalablement.

Point 4 : le portable ne peut être une cause de gêne dans le déroulement du cours ; il ne peut être utilisé en classe y compris pour ses applications (heure, calculette, et autres...). Son utilisation est possible en dehors de la classe dans le respect des conditions de travail des autres élèves.

Point 5 : l'élève a l'obligation d'être présent lors des évaluations. Toute évaluation non passée devra être rattrapée avant de pouvoir réintégrer l'emploi du temps ordinaire.

Point 6 : l'élève doit réaliser le travail demandé par le professeur (en classe et en dehors de la classe).

Point 7 : l'élève ne peut pas stationner dans les couloirs durant les interours.

Point 8 : l'élève ne peut être couché ou assis par terre dans les parties communes de la cité scolaire.

Point 9 : l'élève doit se ranger, 2 par 2, dans le cadre de sa classe avant de pouvoir entrer dans la salle de cours.

Point 10 : l'élève ne peut être en possession d'une cigarette même éteinte dans l'enceinte de la cité scolaire.